

MINISTERE DE L'EDUCATION
NATIONALE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU PERSONNEL ET
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

DECRET N° 79/500 du 12/09/79

portant intégration et nomination de
Monsieur MAKOUNZI Jean Alfred Aimé,
dans le statut de l'Université Marien
NGOUABI, en qualité de Maître-Assistant
Stagiaire.

é le 11 Juin 1979

us le n° 0094/FP

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

.DAF

- (Vu l'Ordonnance n° 98/281408 du 12 juillet 1979 portant fondement,
organisation et fonctionnement des services publics ;
VU l'Ordonnance n° 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de
l'Université de Brazzaville ;
VU l'Ordonnance n° 034/77 du 28 Juillet 1977 portant changement du
nom de l'Université de Brazzaville en Université Marien NGOUABI ;
VU le Décret n° 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du
personnel de l'Université Marien NGOUABI ;
VU le Décret n° 75/490 du 14 Novembre 1975 portant fixation des
traitements et salaires des personnels de l'Université
Marien NGOUABI ;
VU le Décret n° 76/439 du 16 Novembre 1976 portant organisation
de l'Université Marien NGOUABI ;
VU la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des
fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
VU le Décret n° 59/23/FP du 30 Janvier 1958 fixant les modalités
d'intégration des fonctionnaires dans les cadres de la
République Populaire du Congo ;
VU le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires ;
VU le Décret n° 67/50 du 24 Février 1967 règlementant la prise d'effet
du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de la carrière
administrative et reclassements ;
VU le Décret n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
VU le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
VU la Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
VU le Décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
VU le dossier constitué par l'intéressé ;

.UMNG.

T.F.P.

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er. - En application des dispositions de l'article 16 du Décret n° 75/489 du 14 Novembre 1975, portant statut du personnel de l'Université Marien NGOUABI, Monsieur MAKOUNZI Jean Alfred Aimé, de nationalité congolaise, né le 13 Juin 1948 à Ouesso, titulaire du Doctorat de 3ème Cycle, Spécialité Amélioration des Plantes, Phytopathologie, délivré par l'Université de Paris-sud Centre d'Orsay le 15 Septembre 1978, est recruté à l'Université Marien NGOUABI, intégré dans le statut du personnel et nommé Maître-Assistant Stagiaire, Indice 1110.

ARTICLE 2. - Le présent Décret qui prend effet tant ~~en~~ point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 12 Septembre 1979

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux

Victor TAMBA-TAMBA.-

Colonel Louis SILVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Henri LOPES.-

AMPLIATIONS /

PM	2
SGCM/BC	1
MEN	2
DAAF	2
DFP	3
Rectorat	1
Vice-Rectorat	1
Secrégal	1
AC.DAF	3
DP AAD	5
Comptabilité	2
IDR	1
Intéressé	1
Chrono	5

Le Ministre de l'Education
Nationale

Antoine NDINGA-OBA.-